

née par une mesure législative. Le projet de loi C-12 légalise purement et simplement la situation. Par conséquent, il est rétroactif.

Tous les députés savent qu'en vertu du projet de loi, les augmentations seront limitées à 6 p. 100 en 1983-1984 et à 5 p. 100 en 1984-1985, mais je vous signale, à vous et aux députés, que l'Accord sur le financement des programmes établis qui a été conclu entre le gouvernement fédéral et les provinces renferme une formule prévoyant certains transferts d'argent aux provinces pour deux secteurs principalement, le premier étant l'enseignement postsecondaire et le deuxième, l'assurance-maladie où il s'agit en fait de payer les factures de médecins et les factures d'hôpitaux, pour les soins intensifs. Le projet de loi C-12 porte uniquement sur l'enseignement postsecondaire. Monsieur le Président, aujourd'hui nous étudions seulement les aspects du FPE portant sur l'enseignement postsecondaire et nous légalisons une situation qui existe déjà dans la pratique, je le répète.

Fait intéressant, d'après la plupart des observateurs, d'après les personnes qui comprennent les garanties de recettes, les transferts de points fiscaux et les transferts en espèces, on propose ici un blocage. Je sais que le député de Gloucester (M. Breau) dirait qu'il ne s'agit pas de bloquer mais de limiter le montant d'après une certaine formule, 6 p. 100 une année et 5 p. 100 l'autre. C'est vrai dans une certaine mesure. Je voudrais toutefois parler de la question de principe, qui va beaucoup plus loin que cela.

Ayant travaillé quelques années dans l'enseignement, et tous ceux qui étaient dans l'enseignement dans les années 1960 l'ont senti pendant cette période, je trouve qu'on a assisté à une prise de conscience publique soudaine de la nécessité de consacrer d'énormes sommes d'argent à l'instruction des jeunes Canadiens. Cette prise de conscience a été déclenchée par un événement aussi marquant que l'expérience du «Sputnik», de 1957. A partir de ce moment-là, le monde occidental s'est vite rendu compte que pour soutenir la concurrence, voire tout simplement pour sa survie, il faudrait accorder beaucoup plus d'importance à l'enseignement. Et non seulement il faudrait y accorder de l'importance—c'est l'euphémisme que l'on utilise souvent—mais il faudrait par ailleurs y consacrer plus d'argent.

Mes collègues sont conscients que ce qui s'est produit dans leur circonscription était, en fait, une véritable explosion de nouvelles installations d'enseignement postsecondaire de même qu'une expansion de l'enseignement postsecondaire, entre autres, des universités, des CEGEP dans la province de Québec, des installations de formation pratique, des collèges d'enseignement technique et également des écoles régionales, de sorte que, au niveau secondaire, les cours magistraux habituels et les cours pratiques se donnent souvent dans les mêmes locaux.

Dans les années 1960 et au début des années 1970, monsieur le Président, on s'est rendu compte partout dans le pays qu'il fallait consacrer plus d'argent à la formation des Canadiens. Toutefois, à cause du coût sans cesse croissant des services de l'État et aussi de la récession, on se rend compte que les sommes affectées non seulement à l'enseignement, mais aux services publics légitimes, ont diminué. Toutefois, je m'en tiendrais aujourd'hui à l'enseignement postsecondaire.

Financement des programmes établis

Il n'y a pas de solution facile à ce problème, je le dis à la Chambre. Toutefois, le premier point à faire valoir quand on examine les solutions possibles, c'est le fardeau que doivent maintenant supporter les Canadiens par suite de l'incurie du gouvernement. Quant à la proportion des sommes affectées au FPE par rapport au produit national brut, il ne fait aucun doute que l'enseignement postsecondaire, les régimes d'assurance-maladie, des services que les Canadiens estiment légitimes, nous coûtent de plus en plus cher.

Il y a peut-être trois solutions. La solution facile consiste à accroître systématiquement les déficits mais, de toute évidence, cela entraîne des problèmes auxquels nous sommes déjà confrontés. On pourrait, comme deuxième solution, diminuer les dépenses pour l'enseignement postsecondaire et les limiter aux moyens financiers des Canadiens. La troisième solution et c'est, à mon avis, celle que nous devrions tous examiner—consiste à accroître la productivité économique du pays, de façon à pouvoir maintenir et améliorer ces systèmes sans que la proportion des sommes affectées à ces services par rapport au PNB atteigne le point où les gens n'ont plus qu'à dire: «Nous ne pouvons nous offrir des services de la même qualité que ceux dont nous bénéficiions par le passé».

A mon avis, monsieur le Président, la troisième solution est la seule qui convienne, car les deux premières ne tiennent pas compte de la situation des jeunes Canadiens, c'est-à-dire que nos étudiants âgés de 15 à 24 ans—soit dit en passant, monsieur le Président, j'ignore pourquoi Statistique Canada choisit l'âge de 15 ans comme point de départ—qui finissent leurs études secondaires et qui veulent continuer à étudier, que ce soit à l'université ou au CEGEP, tombent dans l'une ou l'autre de deux catégories: ou bien ils doivent avoir un emploi pour gagner de l'argent avant de poursuivre leurs études, ou bien, après s'être inscrits en première année à l'université, au CEGEP ou ailleurs, ils doivent avoir un emploi d'été pour rester aux études.

Il suffit d'examiner le taux de chômage chez les jeunes Canadiens pour constater qu'un sur cinq ne travaille pas. Ce pourcentage n'englobe même pas les étudiants qui débouchent sur le marché du travail, d'habitude en avril ou en mai, et doivent se trouver un emploi de trois à cinq mois, sans quoi ils ne pourront pas reprendre leurs études à l'automne. Voilà pourquoi on ne résout rien en réduisant le financement de l'enseignement.

Nous admettons tous que les jeunes d'aujourd'hui doivent recevoir une formation supérieure à celle que certains d'entre nous ont eu la chance d'acquérir à l'université. A la Chambre et presque partout ailleurs, nous discutons facilement de technologie de pointe. Manifestement, les jeunes doivent recevoir une formation appropriée s'ils veulent travailler dans des industries de technologie de pointe. Dans bien des cas, ils n'ont peut-être pas besoin de formation universitaire comme beaucoup d'entre nous, mais plutôt d'une formation coûteuse qui, nous en convenons tous, devra se poursuivre aussi longtemps qu'ils travailleront dans ce genre d'industrie. Chose certaine, l'industrie technologique est en évolution constante et elle nécessite une formation permanente. Il importe de faire face à la réalité. D'abord, il faut se demander si les contribuables canadiens ont les moyens de payer assez d'impôts au gouvernement pour que ce dernier donne à l'enseignement un appui financier encore plus généreux. Ensuite, il faut bien former les